

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-024

SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND.

Membre absent : 0

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

OBJET BUDGET ANNEXE CINÉMA D'ÉCULLY – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 ET INTÉGRATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2024

Suite à la délibération n° 2025-021 relative au vote du compte administratif du budget du Cinéma d'Écully et la détermination des résultats définitifs, les montants provisoires votés lors du BP 2025 doivent être rectifiés comme suit :

PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE CINEMA PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES 2025	
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉ	
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	3 706,62 €
67 CHARGES SPECIFIQUES	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 706,62 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 706,62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2025	
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	7 413,24 €
74 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 413,24 €
002 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTE ANTICIPÉ	- 3 706,62 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 706,62 €

2) SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES 2025	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 3 300,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	- 3 300,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE ANTICIPÉ	14 644,70 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 344,70 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	11 344,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 2025	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPORTEES	24 934,18 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	24 934,18 €
1068 EXÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ ANTICIPÉ	- 13 589,48 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 344,70 €

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21, L2121-31 et L. 1612-12 et suivants ;

Vu la délibération n° 2023-100 du 14 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier et notamment son article 3.1 relatif à la fongibilité des crédits ;

Vu la maquette du budget supplémentaire 2025 du budget annexe Cinéma d'Écully annexée à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250409-DELIB_2025-024-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2025

La Commission Finances, réunie le 12 mars 2025 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Approuve le budget supplémentaire 2025 du budget annexe du Cinéma d'Écully et l'intégration des résultats définitifs de 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

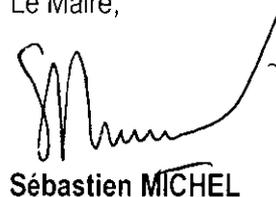
Ainsi délibéré,
A Écully, le 9 avril 2025

Le Secrétaire,,



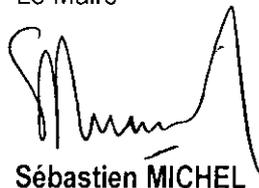
Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250409-DELIB_2025-024-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2025